

```
95 <div class="container">  
96 <div class="carousel-inner">  
97 <div class="carousel-caption">  
98 <p>One more for good measure.</p>  
99 </div>  
100 <div class="btn btn-lg btn-primary" href="#" role="button">More photos</div>  
101 </div>  
102 <a class="left carousel-control" href="#myCarousel" role="button" data-slide="prev">  
103 <span class="glyphicon glyphicon-chevron-left" aria-hidden="true"></span>  
104 </a>  
105 <a class="right carousel-control" href="#myCarousel" role="button" data-slide="next">  
106 <span class="glyphicon glyphicon-chevron-right" aria-hidden="true"></span>  
107 </a>  
108 </div></div> / .carousel -->
```



GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

MOBILITÉS ET GESTION DES FLUX
À L'ÈRE NUMÉRIQUE

GÉO-REGARDS

REVUE NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE

**MOBILITÉS ET GESTION
DES FLUX À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

**PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE SARAH WIDMER, SILVANA PEDROZO
ET FRANCISCO KLAUSER**

N° 7, 2014

**SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE GÉOGRAPHIE ET
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2014

Case postale 5

CH-2002 Neuchâtel 2

www.aphil.ch

www.aphilrevues.ch

© Société neuchâteloise de géographie, www.s-n-g.ch

© Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel, www.unine.ch/geographie

Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie est une revue à comité de lecture issue de la fusion du *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et de *Géo-Regards : cahiers de l'Institut de géographie*. Elle est référencée par la Bibliographie Géographique Internationale, Francis et Scopus.

N° 7, 2014

ISSN 1662-8527

Abonnements

L'adhésion à la Société neuchâteloise de géographie comprend l'abonnement à *Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie*.

Cotisations annuelles : membre ordinaire : 35.- ; étudiant(e) : 20.-

Société neuchâteloise de géographie

Case postale 53

2006 Neuchâtel

www.s-n-g.ch

Vente directe et librairie

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Case postale 5

2002 Neuchâtel 2

commande@aphil.ch

Vente version électronique

www.aphilrevues.ch

Rédacteur :

Patrick Rérat

Comité scientifique et de rédaction

Roger Besson, Katia Chardon, Frédéric Chiffelle, Antonio da Cunha, Blaise Dupuis, Pierre-Yves Jeanneret, Raoul Kaenzig, Francisco Klauser, Béatrice Lapray, Clémence Merçay, André Pancza, Étienne Piguet, Raffaele Poli, Mark Reinhard, Hubert Rossel, Jean Ruegg, Valérie Sauter, Ola Söderström, Romaric Thiévent, Odile Tissot-Daguette, Sarah Widmer.

Traduction des résumés :

Claude Fleischner, Hubert Rossel et les auteurs

Photographies de couverture :

Banque d'images pixabay.com, Sarah Widmer, Francisco Klauser

Responsable d'édition :

Sandra Lena, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

- SALTER Mark B., 2013: «To make move and let stop: mobility and the assemblage of circulation», *Mobilities* 8(1), 7-19.
- SHELLER Mimi et URRY John, 2006: «The new mobilities paradigm», *Environment and Planning A* 38(2), 207-226.
- THRIFT Nigel et FRENCH Shaun, 2002: «The automatic production of space», *Transactions of the Institute of British Geographers* 27(3), 309-335.
- URRY John, 2007: *Mobilities*, Cambridge: Polity Press.
- WIDMER Sarah et KLAUSER Francisco, 2013: «Mobilités surveillées : rôles et responsabilités des développeurs d'applications smartphone», *Espace Populations Sociétés*, volume 2012 (3), 63-77.

GESTION DES CIRCULATIONS AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS : L'EXEMPLE DE L'EURO 2008

FRANCISCO KLAUSER, Institut de géographie, Université de Neuchâtel
francisco.klauser@unine.ch

RÉSUMÉ

Cet article étudie le phénomène de la gestion des circulations dans le contexte des grands événements sportifs. Il démontre qu'aujourd'hui, sécurité et surveillance dépendent d'une multitude d'efforts fournis pour gérer des droits d'accès, des lieux de passage et des séparations spatiales, à des échelles géographiques multiples et de façon de plus en plus flexible. De nombreuses pratiques et mesures sont nécessaires à la mise en place de cet « agencement de surveillance », allant des contrôles classiques des frontières nationales à un large éventail de séparations et de « filtres » intra-urbains. Ces mesures visent à restreindre, à différencier, mais aussi à gérer et à faciliter différentes formes de circulation de personnes et d'objets. En s'appuyant sur des données empiriques provenant de l'étude de la gouvernance sécuritaire lors du Championnat d'Europe de football 2008 en Suisse et en Autriche (Euro 2008), cet article explore les raisons, les logiques et les caractéristiques de ce phénomène.

Mots clés : Sécurité, surveillance, gestion des circulations, grands événements sportifs, Euro 2008.

INTRODUCTION¹

Les grands événements sportifs mettent en évidence un des défis principaux en matière de gouvernance sécuritaire contemporaine, à savoir la nécessité de concilier des exigences en matière de mobilité et de sécurité, ou de fermeture et de circulation (AAS, 2005 ; AMOORE, 2006 ; AMOORE et SALTER, 2008). En effet, la nécessité pour les

¹ Le présent article développe des arguments et des analyses initialement exposés dans un Working Paper publié par la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS) à l'Université de Neuchâtel: KLAUSER Francisco, 2011: « Borders, Circulation and Surveillance at Sport Mega-Events: The example of Euro 2008 in Switzerland and Austria », Working Paper N° 5 - 2011/E, Maison d'analyse de processus sociaux (MAPS), Université de Neuchâtel. http://www2.unine.ch/files/content/sites/maps/files/shared/documents/wp/WPMAPS_5_2011_EN_Klauser.pdf
Je remercie Yaëlle Dällenbach pour son aide avec la traduction des parties reprises et retravaillées de ce document initial.

visiteurs et les athlètes de circuler le plus librement et le plus rapidement possible entre les nombreux sites des tournois peut sembler difficilement conciliable avec les clôtures et restrictions jugées nécessaires d'un point de vue sécuritaire. À l'interface de ces deux univers apparemment opposés, la question qui se pose d'un point de vue sécuritaire est, ainsi, de savoir comment permettre aux pays et aux villes d'accueil de favoriser la mobilité, tout en anticipant et en surveillant les menaces planant sur la sécurité lors de ces tournois. En somme, il s'agit de sécuriser les circulations sans les arrêter (KLAUSER, 2013 ; FUSSEY, 2014).

Cet article a pour objectif d'étudier les logiques régulatrices et spatiales inhérentes aux mesures mises en place pour gérer cette problématique. Il s'appuie sur des informations récoltées dans le cadre d'un projet de recherche portant sur la gestion de la sécurité lors du Championnat d'Europe de football 2008, organisé en Suisse et en Autriche (Euro 2008). Dans cette recherche, dix entretiens approfondis ont été effectués avec des acteurs ayant joué un rôle clé dans la surveillance et la sécurisation de l'événement, notamment en ville de Genève. Plus spécifiquement, les personnes interviewées incluent le responsable de la sécurité EURO 2008 à Genève ainsi que la personne en charge de la sécurité au stade de Genève, des agents de police déployés à l'aéroport international de Genève et en ville, ainsi que des collaborateurs de l'état-major de la police. Par ailleurs, de nombreuses informations ont été tirées des médias locaux, nationaux et internationaux ainsi que de documents et rapports officiels provenant de sources policières ou de l'Union des associations européennes de football (UEFA).

Sur cette base, l'article aborde la gouvernance sécuritaire aux grands événements sportifs comme une multitude d'efforts fournis pour gérer les droits d'accès, les lieux de passage et les séparations spatiales à des échelles géographiques multiples. Comme je le démontrerai, de nombreuses pratiques et mesures se combinent dans cet « *agencement de surveillance* » (HAGGERTY et ERICSON, 2000), allant des contrôles classiques des frontières nationales à un large éventail de filtres et de séparations intra-urbaines (GRAHAM, 2010). En outre, font partie de cet agencement des éléments humains (agents de police et de sécurité privés, etc.), matériels (murs, corridors), technologiques (caméras de surveillance, drones, etc.) et informationnels (bases de données, systèmes d'échange d'informations, etc.). Ma discussion contribuera ainsi également à mettre en évidence la complexité et la multidimensionnalité qui caractérisent la gestion des circulations à l'ère numérique.

Quant à la structure du présent article, il est possible de distinguer trois parties principales. Dans un premier temps, il s'agira d'explicitier le cadre conceptuel qui sous-tend mon analyse. Celui-ci repose sur la distinction foucauldienne (2009) entre « dispositifs de discipline » et « dispositifs de sécurité », distinction à laquelle je recourrai afin de saisir les logiques régulatrices et spatiales inhérentes au dispositif de surveillance mis en place lors de l'Euro 2008. Ensuite, l'article se découpe en deux parties analytiques principales, qui abordent successivement la problématique de la gestion des circulations pendant l'Euro 2008 à une échelle nationale et à une échelle urbaine.

CADRE THÉORIQUE

D'un point de vue conceptuel, mon analyse s'appuie sur la distinction foucauldienne entre «*dispositifs de discipline*» et «*dispositifs de sécurité*» (FOUCAULT, 2009). Grâce à ces deux outils conceptuels, Foucault distingue deux formes de régulation des êtres et des choses, qui diffèrent dans leurs rationalités et objectifs, dans les procédures et techniques auxquelles elles font appel, mais aussi dans leurs articulations et logiques spatiales. Il importe d'explicitier ces différences plus en détail avant d'étudier la gestion des circulations dans le contexte de l'Euro 2008.

La discipline, pour FOUCAULT (1981), doit être comprise comme une «*technologie de l'individualisation*», c'est-à-dire comme un ensemble de techniques de pouvoir dont le but réside dans le contrôle ainsi que dans la gestion individualisée et «*atomique*» d'une multiplicité d'objets ou de personnes.

«La discipline est [...] le mécanisme de pouvoir par lequel nous arrivons à contrôler dans le corps social jusqu'aux éléments les plus ténus, par lesquels nous arrivons à atteindre les atomes sociaux eux-mêmes, c'est-à-dire les individus. Techniques de l'individualisation du pouvoir. Comment surveiller quelqu'un, comment contrôler sa conduite, son comportement, ses aptitudes, comment intensifier sa performance, multiplier ses capacités, comment le mettre à la place où il sera plus utile : voilà ce qu'est, à mon sens, la discipline» (FOUCAULT, 1981, 191).

Ainsi, pour FOUCAULT (2009, 17), la logique spatiale inhérente à la discipline est de constituer un espace vide, fermé et quadrillé, à l'intérieur duquel des multiplicités de personnes ou d'objets pourront être organisées. Le fonctionnement du pouvoir disciplinaire dépend donc de mesures qui tendent à circonscrire des espaces fixes et isolés afin d'y imposer un modèle normatif prédéfini (FOUCAULT, 2009, 56-57). On verra par la suite que cette logique régulatrice sous-tend précisément la fragmentation urbaine lors de l'Euro 2008 en une multitude d'espaces clôturés et hautement surveillés.

Le but de la sécurité, quant à lui, n'est pas celui de l'individualisation, de la fermeture et de la fixité. Les techniques de pouvoir sécuritaires, pour Foucault, visent au contraire à gérer des flux de populations et les espaces dans lesquels ceux-ci évoluent, sans restreindre leur fluidité ni leur ouverture. Il s'agit de «*laisser faire*» et de «*laisser aller*» les activités, flux et événements tout en les régulant et en les surveillant (FOUCAULT, 2009, 41). Dans cette deuxième «*économie du pouvoir*», la limite de l'acceptable n'est pas conditionnée par une opposition binaire entre ce qui est autorisé a priori et ce qui est interdit, mais s'adapte perpétuellement à la réalité, en fonction de calculs minutieux et de procédures complexes.

«La normalisation disciplinaire consiste à poser d'abord un modèle, un modèle optimal qui est construit en fonction d'un certain résultat, et l'opération de la normalisation disciplinaire consiste à essayer de rendre les gens, les gestes, les actes conformes à ce modèle» (FOUCAULT, 2009, 59).

«Dans le dispositif sécuritaire [ce dont il s'agit], c'est de ne prendre ni le point de vue de ce qui est empêché ni le point de vue de ce qui est obligatoire, mais de prendre suffisamment de recul pour que l'on puisse saisir le point où les choses vont se produire, qu'elles soient souhaitables ou qu'elles ne le soient pas. [...]

La sécurité a essentiellement pour fonction de répondre à une réalité de manière à ce que cette réponse annule cette réalité à laquelle elle répond – l'annule, ou la limite ou la freine ou la règle» (FOUCAULT, 2009, 48).

La réalité qu'on souhaite contrôler et normaliser est ainsi appréhendée comme un ensemble d'entités intelligibles et maîtrisables qu'il s'agit de déchiffrer et de réguler à travers un système normatif plurivalent et flexible.

Par conséquent, la logique spatiale de la «sécurité» n'est pas celle de l'enceinte et de l'isolement, mais bien celle de la circulation. Les «espaces de la sécurité» répondent donc à la nécessité de régler, d'optimiser et de gérer des flux.

«Ce qu'on voit apparaître [avec les procédures sécuritaires], c'est un tout autre problème: non plus fixer et marquer le territoire, mais laisser faire les circulations, contrôler les circulations, trier les bonnes et les mauvaises, faire que ça bouge toujours, que ça se déplace sans cesse, que ça aille perpétuellement d'un point à un autre, mais d'une manière telle que les dangers inhérents à cette circulation en soient annulés. Non plus sûreté du prince et de son territoire, mais sécurité de la population, et, par conséquent, de ceux qui la gouvernent» (FOUCAULT, 2009, 67).

Dans cet article, la distinction que fait Foucault entre «discipline» et «sécurité» sera mobilisée afin de questionner les logiques spatiales et régulatrices inhérentes aux mesures de surveillance lors de l'Euro 2008. Je démontrerai qu'en réalité, les spatialités et les fonctionnalités propres à ces deux économies de pouvoir se combinent, constituant ainsi un agencement de surveillance complexe et flexible permettant de gérer des fermetures et des circulations, des séparations et des ouvertures, à travers les pays et les villes hôtes de l'événement. Ci-dessous j'aborderai d'abord cette problématique à une échelle nationale.

ÉCHELLE NATIONALE : CONTRÔLES DIFFÉRENTIELS, MOBILES ET DIFFUS DE LA FRONTIÈRE

L'Euro 2008 a été organisé par deux États: l'Autriche, État membre de l'Union européenne, et la Suisse, qui ne l'est pas. Cette différence a soulevé d'importantes questions au sujet de la frontière entre ces deux pays (KLAUSER, 2011). Le problème était d'autant plus complexe que lors de l'Euro 2008, la Suisse n'avait pas encore appliqué la Convention de Schengen, qui vise à mettre en place une coopération policière pour le contrôle des frontières.

Cette difficulté était en partie neutralisée du côté suisse par toute une série d'arrangements avec des pays participants, voisins ou de transit. Par exemple, un accord temporaire concernant l'octroi de visas avait été signé par les pays signataires de la Convention de Schengen et la Suisse. Alors que la frontière entre l'Autriche et la Suisse restait une frontière surveillée entre un État membre de l'UE et un État non-membre, aucun visa suisse particulier n'était exigé pour les supporters originaires des pays signataires participant à l'Euro 2008. Cet arrangement comprenait également un accord temporaire concernant le contrôle des frontières, qui devait être effectué par des équipes mixtes venant des deux États (AMIES, 2008).

Afin d'examiner plus en détail les logiques sous-jacentes aux contrôles frontaliers nationaux, je propose d'étudier la citation ci-dessous, issue du rapport final de la Suisse sur l'Euro 2008 (PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND, 2008a). Cette citation met en exergue au moins trois grands principes inhérents au contrôle des frontières nationales lors de l'Euro 2008, à savoir un contrôle différentiel, mobile et diffus. Chacun de ces principes sera discuté plus en détail par la suite.

«Le but principal des activités organisées conjointement était d'éviter que des supporteurs potentiellement violents n'entrent sur le territoire ou ne le quittent. L'accent était placé sur les axes de circulation et les aéroports principaux. De plus, les GWK (corps de gardes-frontières) avaient pris part aux opérations conjointes de l'agence FRONTEX [...] dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine aux frontières extérieures de l'Union européenne, et étaient impliqués dans le rassemblement d'informations organisé par RAILPOL, le réseau des services de police ferroviaires européens. [...] Les autorités responsables du contrôle des frontières et les douanes, en coordination avec les exploitants des aéroports, offraient des conditions d'arrivée et de départ facilitées aux équipes, aux VIP et aux officiels. Des conditions identiques étaient garanties sur l'ensemble des territoires impliqués grâce aux instructions détaillées qui avaient été fournies aux aéroports et aux officiers de liaison assurant la communication avec les différentes équipes. La police, les gardes-frontières et les compagnies ferroviaires évaluaient les risques spécifiques que représentaient les trains internationaux, qu'il s'agisse de trajets réguliers ou de convois supplémentaires. Les convois étaient ensuite accompagnés jusqu'à destination. Entre le 7 et le 29 juin, les gardes-frontières ont ainsi permis d'empêcher 149 tentatives d'immigration clandestine. Les gardes-frontières ont par ailleurs interdit à 702 individus d'entrer sur le territoire. Parmi eux, 110 personnes ont pu être interceptées grâce à des interdictions de voyager ; 12 de ces personnes étaient ainsi enregistrées dans les bases de données HOOGAN» (PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND, 2008a, 43-44, ma traduction).

CONTRÔLE DIFFÉRENTIEL DES FRONTIÈRES

La citation dépeint le contrôle des frontières comme un exercice de différenciation et de filtrage des flux transnationaux de personnes et d'objets. En écho avec les théories de Foucault concernant le fonctionnement de la «sécurité», l'objectif du contrôle est de permettre aux circulations d'avoir lieu tout en les organisant et en les gérant afin d'en minimiser les risques. Les mobilités internationales sont classées en différents groupes cibles et catégories à risque, puis traitées et surveillées en fonction de ce classement. Alors que les «mauvais» voyageurs, soupçonnés de présenter des risques particuliers, font l'objet d'une surveillance accrue, le franchissement des frontières et la circulation intranationale des «bons» voyageurs sont facilités et accélérés. Le but est de séparer les mobilités «légitimes», constituées des supporteurs les plus calmes et des délégations officielles, des mobilités «illégitimes», constituées de hooligans, d'immigrants clandestins et d'activistes politiques.

Bien entendu, cette forme de traitement différentiel des mobilités internationales n'est ni nouvelle ni réservée aux grands événements sportifs. Ces dernières années,

de nombreuses recherches se sont intéressées aux avancées technologiques permettant de suivre et de différencier les flux internationaux de personnes et d'objets, tout en soulignant les problèmes associés à ces développements (AAS, 2005, 200 ; AMOORE, 2006 ; AMOORE, MARMURA et SALTER, 2008, 98). Ainsi, une abondante littérature démontre que les techniques permettant de trier les flux et présences de personnes et d'objets ne sont jamais neutres. Les codes et bases de données mobilisés ont des conséquences directes sur le parcours de vie des individus et des groupes sociaux concernés. Or, les critères servant à déterminer qui sont les individus « à risque » sont souvent opaques pour le public et font donc rarement l'objet d'un examen démocratique conventionnel. L'exemple de l'Euro 2008 discuté ici présente au moins trois spécificités qui amplifient encore ces problèmes de mobilités différentielles.

En premier lieu, le traitement préférentiel de certains visiteurs avait été exigé par l'UEFA elle-même. Ainsi, pour pouvoir déposer une candidature pour l'Euro 2008, les gouvernements et associations de football nationales devaient fournir une série de garanties relatives à plusieurs exigences (PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND, 2008a, 100-105). Celles-ci incluaient des dispositions garantissant des conditions facilitées pour la traversée frontalière de certaines personnes et de certains objets (par exemple, des garanties concernant (1) l'obtention de visas et de permis de travail, (2) l'exemption d'impôts pour les collaborateurs de l'UEFA, et (3) l'importation libre de biens figurant dans le « cahier des charges » de l'UEFA). Le traitement différentiel des mobilités internationales lors de l'Euro 2008 résultait dès lors non seulement de considérations en termes de risques, mais aussi de stipulations extérieures et d'intérêts privés et commerciaux.

Ultérieurement, cet article présentera encore d'autres imbrications entre des enjeux sécuritaires et commerciaux lors de l'Euro 2008 à des échelles géographiques variées. De manière générale, ces commentaires rappellent la nécessité de problématiser les coalitions d'intérêts entre secteurs public et privé qui donnent naissance à des traitements différentiels de groupes sociaux et d'individus. Il importe en particulier de questionner les implications qui en découlent en termes de justice sociale et de discrimination, tant positive que négative.

La seconde spécificité concerne le contrôle différentiel des frontières possible, à savoir les possibilités de connaître les flux de personnes et d'objets, d'en suivre la trajectoire et de restreindre ou de favoriser leurs possibilités de traverser les frontières. Ce contrôle se fonde sur une multitude de stratégies, incluant des nouvelles formes de collaboration sécuritaire internationale ou des mesures de surveillance accrues, en combinaison avec des efforts en termes d'analyse et d'échange des données récoltées. La citation ci-dessus fait ainsi allusion à l'utilisation des systèmes d'information RAILPOL et HOGAN. En Suisse, en outre, une loi spéciale sur le hooliganisme avait été introduite avant l'Euro 2008, offrant une autonomie accrue à la police pour arrêter et surveiller les individus suspectés de hooliganisme. Cette loi a également permis de mettre en place des systèmes d'échange d'informations et des collaborations policières internationales novatrices (SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT, 2011). Ces exemples démontrent que pour comprendre les trajectoires et les réseaux propres aux mouvements de personnes, il est également nécessaire d'examiner comment leurs données personnelles circulent à travers le monde (AAS, 2005, 197). Encore une fois, cette question ne concerne pas uniquement la gouvernance

sécuritaire mise en place lors des grands événements, mais les conditions spéciales qu'on trouve lors de ces événements et l'ampleur des mesures qui y sont déployées renforcent son importance.

La troisième spécificité nous ramène à la façon dont Foucault comprend le terme de « sécurité ». En effet, le cas des grands événements sportifs exemplifie les analyses complexes et les calculs minutieux qui sous-tendent aujourd'hui les stratégies de surveillance et de filtrage des mobilités internationales. À un niveau plus micro, le système d'accréditation mis en place par l'UEFA en offre un exemple intéressant :

« Le système d'accréditation était conceptualisé et implanté par l'UEFA EURO 2008 SA. L'objectif principal était d'identifier chaque personne travaillant aux sites de l'événement. Dans cette optique, 10 catégories principales [de travailleurs], avec 50 sous-catégories, étaient créées. Aux jours des matches, l'accès aux stades était réservé aux personnes munies soit d'une accréditation soit d'un billet valide pour le match. Chaque stade était sous-divisé en 13 zones spécifiques, dont l'accès nécessitait des accréditations différentes. En somme, le Service d'analyse et de prévention de la Police fédérale a examiné plus de 45 000 accréditations issues par l'UEFA avant ou pendant l'événement » (PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND, 2008, 85, ma traduction).

Plutôt qu'un système de fermetures permanentes et rigides, on trouve ainsi un type de régulation qui combine de nombreux paramètres et des logiques propres au milieu régulé, qui évalue des probabilités, puis qui agit de façon différentielle et flexible en fonction d'analyses et d'arrangements spatiaux particuliers. L'organisation et l'intensité de ce type de contrôles se basent sur des évaluations précises des risques pour des lieux et moments donnés, combinées avec de nombreux autres paramètres économiques et sociopolitiques jugés pertinents.

Un des défis centraux pour des recherches futures portant sur la problématique du pouvoir inhérent aux phénomènes de surveillance sera ainsi d'entreprendre des études empiriques plus détaillées qui permettront de comprendre précisément quels paramètres et intérêts médiatisent cette « analytique de régulation » sophistiquée, ainsi que les effets qui en découlent.

CONTRÔLE MOBILE DES FRONTIÈRES

La citation issue du rapport final sur l'Euro 2008 en Suisse démontre également que, contrairement à un type de contrôle des frontières centré sur des lieux spécifiques et fixes, le contrôle frontalier national lors de l'Euro 2008 était en soi mobile dans l'espace. Ainsi, les trains transportant les fans étrangers « à risques » étaient accompagnés par des gardes-frontières. Dans les villes hôtes, les groupes de fans étaient surveillés par des délégations de police, en uniforme et en civil (les « spotters »), de leur pays d'origine. Plus généralement encore, des agents de sécurité publics et privés patrouillaient dans les zones urbaines accueillant de fortes concentrations de fans.

Le contrôle des frontières nationales lors de l'Euro 2008 faisait donc partie intégrante d'un dispositif de sécurité plus large, qui réunissait de nombreux acteurs publics et privés. Ce réseau d'acteurs coordonné avec soin offrait une surveillance mobile et multiscalaire qui permettait d'accompagner et de gérer les fans et leurs

activités « en mouvement » à travers les pays et les villes hôtes de l'Euro 2008. De par ses logiques spatiales, ce dispositif mobile combinait des contrôles focalisés sur des *points* spatiaux particuliers (accès, lieux de passage), des *lignes* plus étendues (rues, lignes de transport) ou encore des *surfaces* entières (zones réservées aux supporters, enclaves sécurisées).

CONTRÔLE DIFFUS (INTRA- ET EXTRATERRITORIAL) DES FRONTIÈRES

En étudiant les contrôles frontaliers mis en place pour l'Euro 2008, un troisième principe de base mérite d'être mentionné. En effet, le filtrage des mobilités nationales et internationales s'appuyait sur une multiplicité de points de contrôle situés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des territoires nationaux de la Suisse et de l'Autriche.

Le contrôle frontalier des hooligans « fichés » débutait dans leur pays de résidence, avec l'imposition de restrictions de voyage ou l'obligation de se présenter à des postes de police locaux pendant le tournoi, ce qui restreignait leurs déplacements.

Au total, 55 officiers autrichiens étaient postés à des points extraterritoriaux, y compris à proximité d'ambassades, d'aéroports et de frontières non autrichiennes telles que celle entre la Pologne et l'Ukraine. À l'inverse, 141 officiers étrangers étaient postés aux frontières et aux aéroports autrichiens afin de soutenir les gardes-frontières nationaux (REPUBLIK ÖSTERREICH, 2008, 98). Les gardes-frontières suisses travaillaient de la même façon (PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND, 2008b, 55).

Le système mobile d'identification des empreintes digitales acheté par la police suisse pour l'Euro 2008 fournit un troisième exemple des efforts fournis pour un contrôle d'identification de plus en plus diffus et non plus simplement confié aux postes frontaliers. Comme le souligne Mark Hess, porte-parole de la Police fédérale suisse, « *les systèmes d'identification automatique par empreintes digitales mobiles permettent d'agir rapidement et discrètement dans des zones très animées et fréquentées. C'est une solution idéale pour un contrôle des frontières ciblé qui permet de protéger les citoyens et les voyageurs. Lors d'un événement tel que l'Euro 2008, les individus traversant les frontières sont bien plus nombreux que d'habitude ; les solutions mobiles apportent alors une grande flexibilité* » (MOTOROLA, 2008, en ligne, ma traduction).

Ces exemples témoignent de l'évolution actuelle vers des frontières de plus en plus omniprésentes, diffuses, et délocalisées par rapport aux limites nationales traditionnelles (BIGO et GUILD, 2005). Les dispositifs de surveillance et de filtrage des mobilités internationales agissent aujourd'hui à des échelles multiples et de manière flexible. Pour approfondir encore cette discussion, j'aborderai ci-dessous le système de surveillance complexe tissé de connexions et de séparations qui structurait les villes hôtes de l'Euro 2008.

ÉCHELLE URBAINE : SÉPARATION, CANALISATION, ACCOMPAGNEMENT

Au contraire d'autres grands événements tels que les Jeux olympiques ou les sommets du G8, l'Euro 2008 n'a pas eu lieu sur un seul site urbain, mais sur tout un réseau de huit villes hôtes dans deux pays distincts : Bâle, Berne, Genève et Zurich en Suisse, et Innsbruck, Klagenfurt, Salzburg et Vienne en Autriche.

L'Euro 2008 représente en cela une étude de cas offrant des conditions idéales pour analyser comment les flux de spectateurs interurbains et intra-urbains ont été sécurisés et gérés à l'intérieur de ce réseau de villes suisses et autrichiennes. Cette analyse sera structurée en trois sous-chapitres, correspondant à trois fonctionnalités différentes des mesures de surveillance déployées : la séparation, la canalisation et l'accompagnement.

SÉPARATION

Lors de la mise en place de grands événements sportifs, des centres-villes entiers sont temporairement reconfigurés pour correspondre aux exigences sécuritaires à respecter. Les villes hôtes de grands événements sportifs exemplifient ainsi la fragmentation croissante des villes contemporaines en un large éventail d'enclaves plus ou moins hermétiquement clôturées et surveillées (KLAUSER, 2008 ; KLAUSER, 2012). L'Euro 2008 n'a en cela pas été une exception : *RentES*, une entreprise spécialisée dans la location de clôtures pour les événements de grande taille, a installé plus de 30 kilomètres de barrières au travers de six des huit villes hôtes de l'Euro 2008, délimitant une multitude d'entités spatiales pour lesquelles les accès étaient contrôlés, qu'il s'agisse des stades, des quartiers des arbitres, des hôtels des équipes ou encore des zones de supporters (RENTES, 2008).

L'exemple le plus évident est justement celui des « fan zones », constituant des périmètres festifs dotés d'écrans géants diffusant les matchs. Surveillés de près par des caméras de surveillance et des agents de sécurité privés et publics, ces espaces alloués aux grandes concentrations de fans permettaient la circonscription et la régulation des foules pendant le tournoi. Lors de l'accès aux zones de supporters, on fouillait les bagages de façon sporadique et on contrôlait l'identité des individus paraissant suspects. Ces zones témoignent ainsi non seulement de la « festivalisation » de l'espace public urbain propre à l'organisation des grands événements (HAUSSERMANN et SIEBEL, 1993), mais aussi de la restructuration « disciplinaire » du milieu urbain lors de l'Euro 2008. À Vienne, par exemple, la zone de supporters de l'UEFA couvrait une surface de plus de 100 000 m² et était délimitée par plus de 4 kilomètres de barrières (VIENNA ORGANISING COMMITTEE EURO, 2008). D'autres villes hôtes ont érigé des barrières dans des proportions similaires. Il faut en outre relever que la taille et la disposition spatiale des zones de fans ont été modifiées à plusieurs reprises afin de pouvoir accueillir le nombre croissant de supporters rejoignant les villes hôtes, la ville de Berne en Suisse en étant l'exemple le plus frappant (N24.de, 2008). Ici encore, il est donc important de relever la dimension mobile et flexible des dispositifs mis en place.

Une interprétation similaire peut être faite au sujet des anneaux de sécurité entourant les stades de l'Euro 2008. Situés à plusieurs centaines de mètres des stades, ces anneaux formaient le premier obstacle clos pour les groupes de fans arrivant sur les sites. La zone ainsi délimitée était réservée aux détenteurs de billets pour les matchs (avec contrôle d'identité lors de l'achat du billet et aux entrées du stade), au staff accrédité, aux membres de la presse et à d'autres personnes à qui l'accès au site avait été autorisé.



Figure 1 : Zone de supporters de l'Euro 2008 sur la place Fédérale, à Berne.

Photographie : FK

Tant les zones de supporters que les anneaux de sécurité autour des stades peuvent être appréhendés comme des éléments de sécurité. Ils témoignent tous deux de la fragmentation interne des villes hôtes en un patchwork d'entités spatiales surveillées et à l'accès restreint. Dans ces deux exemples, le contrôle d'accès vise



Figure 2 : Zone de supporters de l'Euro 2008 sur le Waisenhausplatz, à Berne.
Photographie: FK



Figure 3 : L'anneau de sécurité entourant le stade de Berne lors de l'Euro 2008.
Photographie: FK

à garantir le bon fonctionnement de zones urbaines clôturées à travers le contrôle des flux de personnes et d'objets traversant la ligne séparant l'intérieur et l'extérieur à certains points de passage. Si l'on reprend la terminologie foucauldienne, le contrôle d'accès permet ici la mise en place d'une logique d'intervention spatiale disciplinaire, consistant à sélectionner, quadriller, différencier, organiser et contrôler des espaces spécifiques, sans accorder le même type d'attention au territoire urbain dans son ensemble.

Outre la sécurisation de ces enclaves spatiales, la délimitation des zones de supporters et des anneaux de sécurité entourant les stades permettait également de reterritorialiser certaines zones particulièrement attractives dans l'optique de favoriser la visibilité de l'UEFA et de ses partenaires commerciaux. Comme convenu dans la *Host City Charter*, une charte précisant les engagements réciproques des villes hôtes et de l'UEFA, les sponsors officiels de l'événement jouissaient de droits exclusifs pour mettre en exposition et vendre leurs produits tant dans les zones de supporters de l'UEFA qu'à l'intérieur des anneaux de sécurité et d'autres « clean sites » (UEFA, non daté, 44). Chaque site devait être mis à disposition de l'UEFA libre de toute obligation contractuelle telle que baux, conventions d'utilisation, accords de fourniture, accords concernant la distribution de nourriture et de boissons, et d'accords publicitaires préétablis afin de permettre l'affichage des marques et donc la reterritorialisation commerciale du site. Ces zones fournissent ainsi un autre exemple de la cohabitation d'enjeux sécuritaires et commerciaux. Comme souligné par le conseil exécutif du canton de Bâle-Ville, il est regrettable que les négociations menant à l'établissement de la *Host City Charter* aient été tenues secrètes et ainsi exclues de tout débat public (REGIERUNGSRAT DES KANTONS BASEL-STADT, 2008, 50).

CANALISATION

Les zones de supporters officielles de l'UEFA n'étaient pas les seuls périmètres spécialement dédiés aux fans. En effet, un « Fan Mile » de deux à trois kilomètres de longueur traversait le centre-ville de chaque ville hôte de l'Euro 2008. Sans être aussi hermétiquement ceinturés de barrières que les zones de supporters, les « Fan Miles » étaient fermés au trafic routier pendant le tournoi afin de permettre un meilleur accès aux commerces et restaurants locaux. Ces « Miles » assuraient la connexion entre les sites dédiés aux supporters, certaines attractions dispersées pour les fans, les installations des sponsors, etc. Comme les zones de supporters, les « Fan Miles » étaient étroitement surveillés par des équipes de sécurité privées et par des forces de police nationales et internationales.

Lorsque des matchs se tenaient dans une ville hôte particulière, les « Fan Miles » s'accompagnaient de « Fan Walks », des corridors surveillés et sécurisés où le trafic était interdit et qui permettaient de relier la gare de la ville au stade de l'Euro 2008. Avant et après les matchs, des barrières routières et des postes de contrôle mobiles étaient érigés tout au long de ces corridors, comme le montrent les images ci-dessous.

Le but du système complexe de surveillance mis en place lors de l'Euro 2008 était dès lors de sécuriser certaines zones spécifiques, mais aussi de canaliser et de gérer les flux de supporters à travers les villes hôtes. Des portions de territoire plus



Figure 4 : « Fan Walk » de l’Euro 2008 à Berne.

Photographie : FK

ou moins étendues étaient ainsi sélectionnées et mises en réseau à travers une multitude de points de passage plus ou moins étroitement surveillés. Il apparaît ainsi que la ville organisatrice d’un tel événement doit être appréhendée comme un ensemble vaste et complexe de séparations et de connexions permettant de voir émerger une forme d’« urbanisme de points de passage » (GRAHAM, 2010) limité dans le temps et directement lié à l’aspect sécuritaire et commercial de l’événement.

ACCOMPAGNEMENT

Malgré l’adaptabilité des mesures décrites jusqu’ici, les barrières ne peuvent pas être infiniment repositionnées et prolongées, et les barrages routiers érigés par la police n’ont de sens qu’à certaines conditions et sur certaines routes. Afin de suivre les supporters dans leurs déplacements de façon plus libre à travers les villes hôtes de l’Euro 2008, d’autres solutions technologiques ont ainsi été exploitées.



Figure 5 : Barrières routières mobiles érigées lors de l'Euro 2008 à Berne.

Photographie : FK

Comme relevé précédemment, des appareils mobiles d'identification des empreintes digitales permettaient d'identifier les hooligans fichés à tout endroit souhaité. Toutefois, cette mesure ne permettant pas la gestion collective de groupes de supporters en mouvement, la police a exploité des caméras de surveillance mobiles, des patrouilles en uniforme et en civil, ainsi que des hélicoptères et des drones. Depuis 2005, des drones étaient déjà utilisés en Suisse afin de surveiller le trafic autoroutier, les désastres naturels ou encore les frontières nationales. Cependant, l'Euro 2008 a fourni une première occasion de tester l'efficacité des drones en milieu urbain, fournissant une preuve indirecte des limites des dispositifs de surveillance terrestres, et rappelant les efforts fournis actuellement par la recherche pour développer des techniques de surveillance libres, mobiles et flexibles.

CONCLUSIONS

Dans cet article, le dispositif de surveillance mis en place lors de l'Euro 2008 a été présenté comme résultant d'un agencement complexe de postes et de techniques de contrôle plus ou moins mobiles, diffus et adaptables à des besoins spécifiques. Tout un éventail de techniques ont ainsi été exploitées, des interdictions de voyager aux anneaux de sécurité entourant les stades en passant par la surveillance des groupes de supporters dans les trains et le déploiement de drones pour surveiller les villes hôtes de l'événement. Adaptées aux besoins de concentrer et de confiner, mais

aussi de filtrer et de canaliser des présences et des flux de personnes et d'objets, ces techniques fonctionnent à des échelles géographiques variables.

En prenant appui sur la distinction qu'opère Foucault entre les dispositifs de « sécurité » et les dispositifs de « discipline », cet article soutient que les efforts de surveillance déployés lors de l'Euro 2008 ont combiné deux logiques spatiales et fonctionnelles distinctes. Par ailleurs, les exemples cités dans cet article démontrent que la combinaison de ces deux logiques n'est pas contre-productive. Au contraire, « sécurité » et « discipline » sont intrinsèquement liées et se complètent mutuellement.

D'un côté, on trouve donc le besoin de surveiller et de « discipliner » des espaces fixes et clairement délimités. Cette forme disciplinaire de régulation conduit à une fragmentation du territoire national et urbain investi par l'événement en de nombreuses enclaves sujettes à des restrictions strictes et à un contrôle intense. À l'intérieur de ces zones, la surveillance et la normalisation suivent une logique spatiale planaire dont le but est de pouvoir complètement contrôler le territoire circonscrit, en suivant une opposition binaire entre ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

De l'autre côté, on trouve le besoin fondamental de maintenir une certaine ouverture des pays et villes hôtes de l'événement. La régulation et la surveillance dans cette seconde « économie de pouvoir » ne sont pas basées sur la séparation stricte, la concentration et le quadrillage rigide de l'espace, mais sur une série de techniques flexibles et adaptables visant à organiser les circulations, à éliminer les éléments indésirables, à opérer une division entre les bonnes et les mauvaises circulations et à maximiser les « bons » flux en minimisant les « mauvais » flux (FOUCAULT, 2009, 18).

La combinaison de ces deux logiques permet ainsi de voir émerger un agencement complexe de mesures visant à gérer des mouvements (CÔTÉ-BOUCHER, 2008) en établissant et en surveillant des routes et des points de passage afin de canaliser, contrôler et faciliter différents types de circulations. Or, comme nous l'avons vu dans cet article, les processus mis en place pour différencier, empêcher ou favoriser certaines circulations ne sont jamais neutres et restent donc problématiques. En effet, les modalités et motivations sous-jacentes aux tris effectués sont souvent opaques pour le public et ne font pas l'objet d'un vrai contrôle démocratique. Cette opacité est d'autant plus problématique que le traitement différentiel des mobilités découle souvent non seulement de considérations sécuritaires, mais aussi de stipulations externes (de l'UEFA, dans le cas présent) et d'intérêts économiques.

Cet article a ainsi abordé une problématique fondamentale en matière de gouvernance sécuritaire contemporaine relative à la relation délicate – décisive mais problématique – entre enjeux sécuritaires et économiques. Cette problématique – articulant ouverture et fermeture, laisser-faire et restrictions – est d'autant plus intéressante qu'elle ne concerne pas uniquement l'organisation des grands événements sportifs. En effet, si l'on accepte la thèse de BAUMAN (1998, 88), elle se situe au cœur même des dynamiques régulatrices actuelles que suscite la globalisation.

BIBLIOGRAPHIE

AAS FRANKO Katja, 2005 : « Getting ahead of the game : border technologies and the changing space of governance », in ZUREIK Elia et SALTER Mark (eds), *Global Surveillance and Policing*, London : Willan, 194-214.

- AMIES Nick, 2008: «Euro 2008 Co-Hosts: Clear Championship Hurdles – Mostly», *DW-World.de*, 20 avril 2008, <http://www.dw-world.de/dw/article/0,2144,3253238,00.html> (consulté le 5 octobre 2013).
- AMOORE Louise, MARMURA Stephen et SALTER Mark, 2008: «Editorial: Smart Borders and Mobilities: Spaces, Zones, Enclosures», *Surveillance and Society* 5(2), 96-101.
- AMOORE Louise, 2006: «Biometric borders: Governing mobilities in the war on terror», *Political Geography* 25, 336-35.
- BAUMAN Zygmunt, 1998: *Society under Siege*. Cambridge: Polity Press.
- BIGO Didier et GUILD Elspeth, 2005: *Controlling frontiers: Free movement into and within Europe*. Aldershot: Ashgate.
- CÔTÉ-BOUCHER Karine, 2008: «The diffuse border: intelligence-sharing, control and confinement along Canada's smart border», *Surveillance and Society* 5(2), 142-165.
- FOUCAULT Michel, 1981: «Les mailles du pouvoir», *Michel Foucault: Dits et Écrits*, Paris: Gallimard, 182-201.
- FOUCAULT Michel, 2009: *Sécurité, Territoire, Population*, Paris: Gallimard.
- FRANZEN Mats, 2001: «Urban order and the preventive restructuring of space: the operation of border controls in micro space», *Sociological Review* 49(2), 202-218.
- FUSSEY Pete, 2014: «Command, control and contestation: negotiating security at the London 2012 Olympics», *The Geographical Journal*, online early view.
- GRAHAM Stephen, 2010: *Cities under Siege. New Military Urbanism*. London: Verso.
- HAGGERTY Kevin et ERICSON Richard, 2000: «The surveillant assemblage», *British Journal of Sociology* 51(4), 605-621.
- HAUSSERMAN Hartmut et SIEBEL Walter (Hrsg), 1993: *Festivalisierung der Stadtpolitik. Stadtentwicklung durch große Projekte*. Opladen: Westdeutscher Verlag.
- KLAUSER Francisco, 2008: «Spatial Articulations of Surveillance at the FIFA World Cup 2006TM in Germany», in AAS FRANKO Katja, OPPEN GUNDHUS Helen et MORK LOMELL Heidi (eds), *Technologies of Insecurity*, London: Routledge, 61-80.
- KLAUSER Francisco, 2011: «Commonalities and specificities in mega-event securitisation: the Example of Euro 2008 in Austria and Switzerland», in BENNET Colin et HAGGERTY Kevin (eds), *Security Games: Surveillance and Control at Mega-Events*, London: Routledge, 120-136.
- KLAUSER Francisco, 2012: «Interpretative Flexibility of the Event-City: Security, Branding and Urban Entrepreneurialism at the European Football Championships 2008», *International Journal of Urban and Regional Research* 36(5), 1039-1052.
- KLAUSER Francisco, 2013: «Spatialities of Security and Surveillance: Managing Spaces, Separations and Circulations at Sport Mega Events», *Geoforum*, 49, 289-298.
- MOTOROLA, 2008: «Motorola Supplies Mobile Fingerprint System for UEFA EURO 2008», 5 juin 2008, <http://mediacenter.motorola.com/content/detail.aspx?NewsAreaID=2&ReleaseID=6175> (consulté le 13 avril 2012).
- N24.de, 2008: «Public Viewing in Bern wird ausgeweitet», *N24*, 11 juin 2008, http://www.n24.de/news/newsitem_998630.html (consulté le 9 septembre 2011).
- PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND UEFA EURO 2008, 2008a: *Schlussbericht EURO 2008*, Bern: Schweizerische Eidgenossenschaft.
- PROJEKTORGANISATION ÖFFENTLICHE HAND UEFA EURO 2008, 2008b: *Evaluationsbericht nationales Sicherheitskonzept Schweiz für die UEFA EURO 2008*, Bern: Schweizerische Eidgenossenschaft.

- REGIERUNGSRAT DES KANTONS BASEL-STADT, 2007: *Bericht der Justiz, Sicherheits- und Sportkommission*. 23 mars 2007, No 06.1974.02, Basel: Grosser Rat des Kantons Basel.
- RENTES, 2008: «Über 30.000 Meter Zaun bei der Europameisterschaft», http://www.rentes.de/presse_170608.html (consulté le 4 octobre 2013).
- REPUBLIK ÖSTERREICH, 2008: *Euro 2008: Final Report*. Wien: Bundesministerium für Inneres.
- SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT, 2011: Bundesgesetz über Massnahmen zur Wahrung der inneren Sicherheit. Massnahmen gegen Gewalt anlässlich von Sportveranstaltungen. Sr120 Art. 24, <http://www.admin.ch/ch/d/sr/120/index.html#id-5a> (consulté le 4 octobre 2013).
- UEFA, non daté: *UEFA European Football Championship, Phase I Bid Requirements*. <http://www.uefa.com/newsfiles/279728.pdf> (consulté le 4 octobre 2013).
- VIENNA ORGANISING COMMITTEE EURO 2008, 2008: «Pressekonferenz zum Thema UEFA EURO 2008TM - Host City Wien», 15 mai, http://www.fanzone-wien.at/fileadmin/Bilder/PRESSE/Presseaussendungen/15.05.2008_PK.pdf (consulté le 29 avril 2009).

MANAGEMENT OF CIRCULATIONS AT SPORT MEGA EVENTS : THE EXAMPLE OF EURO 2008

The paper studies the management of circulations in the context of sport mega-event security. This investigation seeks to demonstrate that security and surveillance at sport mega-events are shaped, fundamentally, by efforts towards the increased flexibility, variability and mobility (in both space and time) of carefully orchestrated access, passage and border controls. At stake in this “surveillant assemblage” are a large variety of phenomena, places and scales: from classic border controls at the national boundaries to a wide range of inter- and intra-urban enclosures and passage points aimed at monitoring, restricting, filtering and also managing and facilitating different forms and modalities of circulation (of people and objects). Drawing upon empirical insights into security governance at the 2008 European Football Championships in Austria and Switzerland (Euro 2008), this paper explores the reasons, logics and characteristics of this phenomenon.

Keywords: Security, surveillance, management of circulations, sport mega events, Euro 2008.

MOBILITÄTS-MANAGEMENT IM RAHMEN SPORTLICHER GROSSANLÄSSE : DAS FALLBEISPIEL DER EURO 2008

Der vorliegende Artikel untersucht die Problematik des Managements unterschiedlicher Formen von Mobilität im Rahmen sportlicher Grossanlässe. Die Studie unterstreicht, dass Sicherheits- und Überwachungsstrategien an solchen Anlässen insbesondere auf flexiblen, variablen und mobilen Zugangs-, Durchgangs- und Grenzkontrollen beruhen. Das sich daraus ergebende Überwachungsdispositif umfasst eine Vielzahl inter- und intra-urbaner Begrenzungen und Durchgangspunkte, zum Zweck der Kontrolle, Filterung, Restriktion und Administration unterschiedlicher Formen von Mobilität. Bezugnehmend auf das Fallbeispiel der Fussball Europameisterschaft 2008 in der Schweiz und Österreich (EURO 2008) eruiert der Artikel die Ursprünge, Logiken und Eigenheiten dieses Phänomens.

Stichworte: Sicherheit, Überwachung, Mobilitäts-Management, sportliche Grossanlässe, Euro 2008.

TABLE DES MATIÈRES

Sarah WIDMER, Silvana PEDROZO et Francisco KLAUSER <i>Éditorial : Mobilités et gestion des flux à l'ère numérique</i>	5
Stéphanie VINCENT-GESLIN, Emmanuel RAVALET et Vincent KAUFMANN <i>L'appropriation des temps et des espaces de la grande mobilité à l'ère du numérique</i>	17
Francisco KLAUSER <i>Gestion des circulations aux grands événements sportifs : l'exemple de l'Euro 2008</i>	37
Sarah WIDMER <i>Navigations sur mesure ? Usages d'applications smartphone en ville de New York</i>	55
François ADOUE <i>Les T.I.C., nouvel Eldorado des politiques de régulation de la mobilité ? Une analyse du discours d'acteurs de l'innovation dans les transports</i>	73
Rosalie MURISSET et Anne VUILLEUMIER <i>Informatisation du trafic ferroviaire. Perception de la dimension surveillante de l'application « Mobilbonus » par ses utilisateurs</i>	89
Arnaud SERRY <i>Le Système d'identification automatique (AIS) : limites et apports à la sécurité, la protection et la connaissance de la circulation maritime</i>	103
Boris BEAUDE <i>Les virtualités de la synchronisation</i>	123
<i>RECENSION : Frédéric Héran (2014). Le retour de la bicyclette : une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050 (par Valérie SAUTER)</i>	145

Sarah Widmer, Silvana Pedrozo et Francisco Klauser Éditorial: Mobilités et gestion des flux à l'ère numérique.....	5
Stéphanie Vincent-Geslin, Emmanuel Ravalet et Vincent Kaufmann L'appropriation des temps et des espaces de la grande mobilité à l'ère du numérique	17
Francisco Klauser Gestion des circulations aux grands événements sportifs: l'exemple de l'Euro 2008.....	37
Sarah Widmer Navigations sur mesure? Usages d'applications smartphone en ville de New York.....	55
François Adoue Les T.I.C, nouvel Eldorado des politiques de régulation de la mobilité? Une analyse du discours d'acteurs de l'innovation dans les transports	73
Rosalie Muriset et Anne Vuilleumier Informatisation du trafic ferroviaire. Perception de la dimension surveillante de l'application « Mobilbonus » par ses utilisateurs	89
Arnaud Serry Le Système d'identification automatique (AIS) : limites et apports à la sécurité, la protection et la connaissance de la circulation maritime	103
Boris Beaudé Les virtualités de la synchronisation	123
Recension : Frédéric Héran (2014). Le retour de la bicyclette : une histoire des déplacements urbains en Europe, de 1817 à 2050 (par Valérie Sauter)	145